

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'ÉCOUVES
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE ONZE JUIN

L'an deux mille vingt-six, le 11 Juin à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire à la salle du conseil d'Écouves après convocation légale sous la présidence de Madame Elisabeth MOTAS, Maire.

Etaient présents : BOISTIÈRE Boris, BOUILLON Bernadette, BRISARD Valentin, CHÉENE Françoise, COURTECUISSÉ Alban, DESPRES Denis, GAUDRÉ Arnaud, GÈZE Philippe, MARIE Florian, MOISY Jean-Pierre, MONNIER Isabelle, MOTAS Elisabeth, PETIT Jean-Marie, SINQUIN-LEGUAY Maryse, THIBAUDEAU Sylvie, TOURNERIE Mélaine, TROLIO Michèle, VÉCRIN Régis.

Absents excusés : BROULT Claude, pouvoir à Jean-Marie PETIT
BUCHARD Gwendoline, pouvoir à Florian MARIE
POSTEC Enora, pouvoir à Elisabeth MOTAS
RIOU Marie-Odile, pouvoir à Bernadette BOUILLON
ROCHELLE Maxime, pouvoir à Philippe GÈZE

Secrétaire de séance : Régis VÉCRIN

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 18

Votants : 23

Date de la convocation : 4 juin 2026

45-2026 : TARIFS DE LA Garderie Periscolaire 2026/2027

Sur proposition de la commission scolaire, Madame Motas propose d'appliquer une augmentation de 2 % des tarifs de la garderie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'appliquer les tarifs horaires de garderie, pour l'année scolaire 2026-2027, suivants :

Quotient familial	1 enfant	2 enfants et +
0-630	2,28	2,08
631-975	2,52	2,27
976-1400	2,77	2,52
+ 1401	3,15	2,74

- que la facturation sera effectuée par tranche d'une demi-heure
- que, si une famille vient chercher le ou les enfant(s) après l'heure de fermeture de la garderie, une heure complète sera facturée
- de fixer le tarif des goûters à 0.51 € par enfant par jour
- précise que les goûters ne seront constitués que de pain accompagné de chocolat, de confiture ou de compote.

Les familles qui ne fourniront pas leur quotient familial se verront appliquer le tarif maximum.

Le secrétaire de séance,
Régis VÉCRIN



Pour copie conforme
Le Maire
Elisabeth MOTAS



Accusé de réception en préfecture
061-200053700-20260611-45-2026-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026